



A.G. DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES



ORDRE DU JOUR

Allocution des personnalités (Mairie, C.D. 07 et 26, LAuRA...)

Allocution du Président du DDA de Football

Allocution du représentant du club de RHONE VALLEES

Allocution des différents représentants du DDA (discipline, appel...)

Intervention technique de Roland VIALLET, CTDA

Parole aux arbitres (point technique UNIQUEMENT)

Emargement (en fin d'assemblée générale)



LES ALLOCUTIONS

**REPRESENTANT
DU CLUB DE RHONE VALLEES**

Monsieur Michel LOMER

**PRESIDENT DU DISTRICT
DROME-ARDECHE DE FOOTBALL**

Monsieur Jean François VALLET

**PRESIDENT DE LA COMMISSION DE
DISTRICT DE L'ARBITRAGE**

Monsieur Nicolas BRUNEL

REPRESENTANT DES ARBITRES AU COMITE DE DIRECTION

Monsieur Vincent BRET

PRESIDENT DE LA COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Monsieur Eric MILHAN

REPRESENTANTS DES DIFFERENTES COMMISSIONS DU DDA

Discipline-Appel-Règlements-Jeunes-
Seniors-Délégation-Féminines-
Encadrement des équipes...

**REPRESENTANT DE L'UNAF
DROME-ARDECHE**

Monsieur Nourredine GHEBBARI

- Aux arbitres qui ont participé aux tutorats (*ex accompagnement*) des nouveaux arbitres (adultes et jeunes)
- Aux observateurs/accompagnateurs qui ont œuvré tout au long de la saison sportive
- Aux bénévoles de la CDA et aux membres du comité de direction

BON VENT A

BONNEVAY Ludovic (District de Lyon et du Rhône)

RGHIOUI Askandaria (Ligue d'Occitanie)

ROUX Jason (District du Var)

BIENVENUE A

CHOCRAUX Nicolas (District de Haute Savoie-Pays de Gex)

LELONG Julien (Ligue Paris – Ile de France)

PARANT Enzo (District du Gard-Lozère)

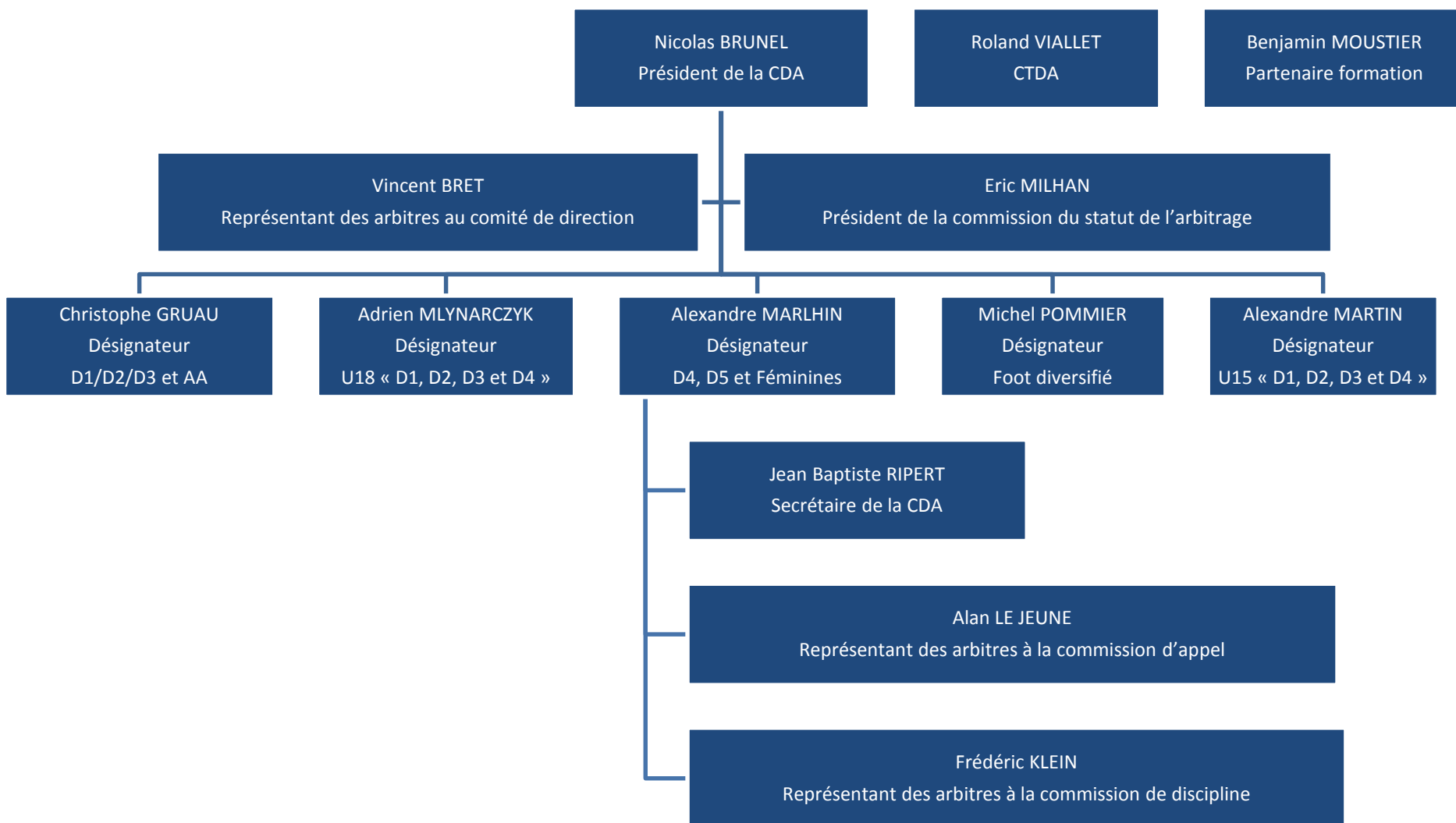
RAMY Mostafa (District du Gard-Lozère)

VICHERY Morgan (District Haute Savoie-Pays de Gex)

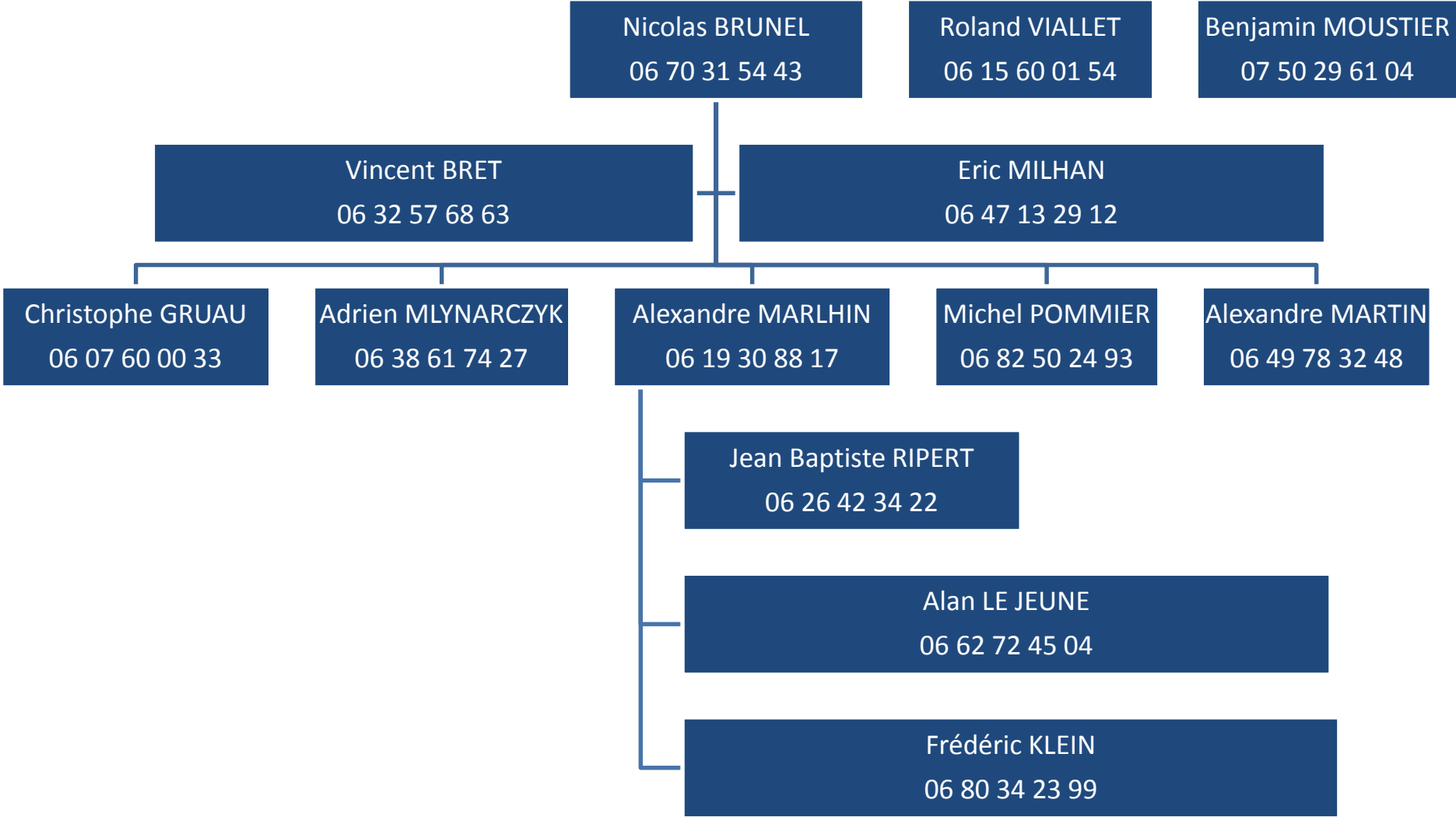


Information

COMPOSITION DE LA CDA



COORDONNEES MEMBRES CDA



Arbitres en réserve

Tout au long de la saison sportive, un arbitre D1/D2 et un arbitre D3 seront en réserve pour pallier à l'absence de dernière minute d'un collègue arbitre (rencontres du dimanche) sur les catégories supérieures du District.

Les arbitres en réserve seront automatiquement désignés le samedi sauf en cas d'indisponibilité saisie sur « MyFFF ».

La parution des arbitres concernés sera effective 15 jours avant le week-end de désignation sur le PV de la CDA.

Cette disposition permettra aux désignateurs de procéder au changement de dernière minute à compter du mardi précédent la rencontre.

DESIGNATIONS EN FOOT DIVERSIFIE

Tous les arbitres qui ont mentionné sur la fiche de renseignements « foot diversifié » seront désignés au cours de cette saison sportive (**sous réserve de réussite au TAISA : 24 répétitions**).

Par contre, ils devront faire un choix entre :

- Le Futsal (Championnat bi-départemental)
- Le Football « Entreprise »

Règlement intérieur de la CDA

Le règlement intérieur de la CDA a été présenté et validé à l'unanimité par le comité de direction.

Un bonus « comportement » de 0,4 point max. (*pour les jeunes arbitres*) ou de 40 points max. (*pour les arbitres adultes*) pourra être attribué sur la moyenne générale de fin de saison.

Pour tous les autres cas non mentionnés ci-après, la CDA se réserve le droit de retirer des points sur le bonus « comportement » eu égard à l'infraction dûment constatée.

Règlement intérieur de la CDA

1) Absence non justifiée à l'assemblée générale des arbitres adultes et jeunes (sauf : certificat médical, certificat de travail-planning et/ou feuille de mission, justificatif de voyage personnel)

- Retrait de 0,1 point (*pour les jeunes arbitres*) et 10 points (*pour les arbitres adultes*) sur le bonus « comportement ».

Nota Bene : l'arbitre concerné devra impérativement envoyer son justificatif d'absence par mail et/ou courrier (délai de rigueur : J + 6). A défaut, l'intéressé sera considéré comme absent non excusé.

2) Non-participation à une action technique de la CDA (formation continue par catégorie et/ou rattrapage)

- Retrait de 0,1 point (*pour les jeunes arbitres*) et 10 points (*pour les arbitres adultes excusés ou non lors de la séance de rattrapage*) sur le bonus « comportement ».

*Nota Bene : l'arbitre excusé aura la possibilité d'effectuer son questionnaire des connaissances théoriques aux dates proposées par le C.T.D.A. A défaut, le malus de 2 points (*pour les jeunes arbitres*) ou la note de 0/40 (*pour les arbitres adultes*) sur la moyenne générale sera automatiquement appliqué.*

3) Absence non justifiée à un match

- Retrait de 0,1 point (*pour les jeunes arbitres*) et 10 points (*pour les arbitres adultes*) pour chaque absence à une rencontre (*retrait maximum : - 0,4 point pour les jeunes arbitres et 40 points pour les arbitres adultes*).

Règlement intérieur de la CDA

4) Mauvaise rédaction de la FMI

- Retrait de 0,05 point (*pour les jeunes arbitres*) et 5 points (*pour les arbitres adultes*) à chaque manquement constaté sur le bonus « comportement ».

5) Non-respect de l'application du dispositif « encadrement des équipes par éducateurs diplômés »

- Retrait de 0,01 point (*pour les jeunes arbitres*) et 1 point (*pour les arbitres adultes*) à chaque manquement constaté sur le bonus « comportement ».

6) Mauvaise application des lois du jeu entraînant un match à rejouer et/ou à jouer

- Retrait de 0,1 point (*pour les jeunes arbitres*) et 10 points (*pour les arbitres adultes*) sur le bonus « comportement ».

7) Non lecture du procès verbal de la CDA

- Retrait de 0,01 point (*pour les jeunes arbitres*) et 1 point (*pour les arbitres adultes*) sur le bonus « comportement » à chaque manquement constaté.

8) Indisponibilités communiquées tardivement (sauf cas de force majeure dûment justifiée)

- Retrait de 0,01 point (*pour les jeunes arbitres*) et 1 point (*pour les arbitres adultes*) sur le bonus « comportement » à chaque indisponibilité tardive.

Règlement intérieur de la CDA

9) Non envoi de rapport dans les délais impartis aux commissions compétentes (discipline, appel, règlements, CDA...)

- Retrait de 0,05 point (*pour les jeunes arbitres*) et 5 points (*pour les arbitres adultes*) à chaque manquement constaté sur le bonus « comportement ».

10) Transgression délibérée des devoirs et de l'éthique de l'arbitre (propos désobligeants à l'encontre des membres de la CDA, des élus et membres des commissions du district, des officiels...)

- Retrait de 0,4 point (*pour les jeunes arbitres*) et 40 points (*pour les arbitres adultes*) sur le bonus « comportement ».

11) Conduite inconvenante lors d'une observation

- Retrait de 0,4 point (*pour les jeunes arbitres*) et 40 points (*pour les arbitres adultes*) sur le bonus « comportement ».

12) Disponibilités aux matchs (disposition applicable uniquement aux arbitres D1 et D2 : 4 samedis obligatoires dans la saison hors journées de rattrapage)

- Retrait de 1 point en cas de non-respect de cette disposition.



INTERVENTION DU CTDA

FELICITATIONS A

DOGAN Sebastien (Major D1)

DAUX Jessy (Major D2)

DOREE Bruno (Major D3)

GARNIER Vivien (Major D4)

ROUBI Frédéric (Major AA)

ROUX Jason (Major JAD)

Pas de classement en JAD U19 au cours de la saison sportive 2018/2019 (disponibilités, désignations...).

LES OBSERVATIONS (seniors)

Comme la saison précédente, les observations seront effectuées en direction des arbitres qui évoluent dans les catégories D1/D2/D3/D4 et AA **sous réserve de réussite au test TAISA.**

Le principe est applicable à tous les arbitres adultes : notation au rang (1^{er} = 160 points, 2^{ème} = 150 points...)

Tous les rapports d'observations validés seront disponibles sur votre espace personnel « myFFF ».

LES OBSERVATIONS (seniors)

Arbitres Assistants Agréés Ligue et District

- 1 observation inopinée
- 2 observateurs : Alexandre JAMET « AAL » et Vincent BRET « AAD »
- Observation possible dès la 2ème journée de championnat
- 2 descentes de AAL et 2 montées de AAD

LES OBSERVATIONS (seniors)

Arbitres classés D1

- 2 observations inopinées en D1 ou matches de coupes entre 2 équipes de D1
- Les 2 mêmes observateurs : Adrien MLYNARCZYK et Jean François BERGONZI
- Observation possible dès la 2ème journée de championnat
- 2 descentes en D2 en fin de saison

LES OBSERVATIONS (seniors)

Arbitres classés D2

- 2 observations inopinées en D2 ou matches de coupes (*D2 contre D2 ou D2 contre D1*)
- Observation possible dès la 2ème journée de championnat
- 2 groupes (A et B)
- 4 observateurs affectés : Eric COMTE – Sébastien DOGAN – Benoit DUTRIEUX – Baptiste PROTOY
- 2 montées et 3 descentes en fin de saison

LES OBSERVATIONS (seniors)

Arbitres classés D3

- 1 observation inopinée en D3 ou matches de coupes (*D3 contre D3, D3 contre D2 ou D3 contre D1*)
- Observation possible dès la 2ème journée de championnat
- 3 observateurs affectés : Mounir AARAB - Michel POMMIER - Richard BOUIX
- 3 groupes (A, B, et C)
- 3 montées et 3 descentes en fin de saison

LES OBSERVATIONS (seniors)

Arbitres classés D4

- 1 observation inopinée
- Observation possible dès la 2ème journée de championnat
- Observateurs affectés : Boualem BOUKILI – Julien LELONG – Loïc FAY – Damien TAULEIGNE
- 4 groupes (A, B, C et D)

Seuls, les arbitres qui auront réussi le test physique seront observés (24 répétitions).

LES OBSERVATIONS (seniors)

Arbitres classés D5

Pour information, ces arbitres ne seront pas observés sauf cas particulier.

Par contre, ils doivent obligatoirement assister aux différentes actions techniques.

CATEGORIES DE DESIGNATIONS (JAD)

Les jeunes arbitres seront désignés sur les différentes rencontres (U15 et/ou U18) en fonction du classement établi à la fin de la saison 2018/2019.

LES OBSERVATIONS (JAD)

Comme la saison précédente, la Commission de District de l'Arbitrage renouvelle les observations dans la catégorie U18 (présentation de l'observateur à la mi-temps).

Le principe est identique à la saison dernière (observation inopinée). Notation de 0,05 en 0,05 (ex : 15,65...)

Tous les rapports d'observations validés seront disponibles sur votre espace personnel « MyFFF ».

LES OBSERVATIONS (JAD)

Jeunes arbitres

- 2 observations dans la catégorie de référence (U18).
- Observation possible dès la 2ème journée de championnat.
- Chaque jeune arbitre sera positionné dans une catégorie en fonction de son âge et/ou de ses capacités.

LES OBSERVATIONS (JAD Année N+1)



- 1 observation dans la catégorie de référence (U15).
- Observation possible dès la 2ème journée de championnat.
- Chaque jeune arbitre sera ensuite positionné dans une catégorie (3 niveaux) en fonction de son âge et/ou de ses capacités (U15 Ligue, U15 « D1 », U15 « D2 »...).

CLASSEMENTS DE FIN DE SAISON



- **Arbitres adultes**

- **Terrain** : en fonction du classement de ou des observateurs (1^{er} : 160 pts, 2^{ème} : 150 pts...)
- **Questionnaire** : note obtenue (40 pts max.)
- **Bonus** « comportement » : 40 pts max.

TOTAL : 240 pts max.

- **Jeunes arbitres**

- **Terrain** : en fonction de la note de ou des observateurs (17,00 max.)
- **Questionnaire** : attribution du bonus et/ou malus en fonction de la note obtenue (-0,20 à +0,30)
- **Bonus** « comportement » : 0,4 pts max.

TOTAL : 17,7 max.

LA FORMATION LIGUE (seniors)

- Cette formation (**nouveau format**) s'adresse à tous les arbitres issus de la catégorie « ESPOIRS ».
- Néanmoins, possibilité de faire acte de candidature (mail, courrier) en motivant votre demande qui sera étudiée par la CDA.
- Pour de plus amples renseignements, contacter Roland VIALLET, CTDA ou se référer au P.V. sur le site internet du District.

LA FORMATION LIGUE (JAD)

- Cette formation (**nouveau format**) s'adresse à tous les jeunes arbitres âgés de moins de 21 ans au 1^{er} janvier 2020 et qui officient depuis au moins de 2 saisons au sein du District.
- Le candidat doit s'engager à diriger principalement des rencontres U18 au cours de la saison sportive.
- Faire acte de candidature (mail, courrier) en motivant votre demande qui sera étudiée par la CDA.
- Pour de plus amples renseignements, contacter Roland VIALLET, CTDA ou se référer au P.V. sur le site internet du District.

Excellente saison à toutes et à tous

District Drôme Ardèche de Football

101 rue du 8 mai 1945 - 07500 GUILHERAND GRANGES

Tél. 04.75.81.36.36 / Fax : 04.75.81.36.27

<http://drome-ardeche.fff.fr> / district@drome-ardeche.fff.fr